

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

Date de la convocation : 05/12/2011 Date de la publication : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO -Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS: Louis CANDAU pouvoir à Claude PAHU - Patrick LASCOUMETTES pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE - André BOYRIE pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Rapport 2010 sur le prix et la qualité de service de l'eau du syndicat Adour Coteaux

Monsieur PAHU, rapporteur, indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat Intercommunal Adour Coteaux est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Nombre total d'habitants desservis: 19 944 hab.

Nombre total d'abonnés : 8887 soit une augmentation de 2 % par rapport à 2009. Pour Aureilhan 75 abonnés supplémentaires.

Total des volumes facturés : 1049140 m3 soit une augmentation de 0,92 % par rapport à 2009 sur l'ensemble des communes desservies. Pour Aureilhan, on constate en 2010 une baisse de 6.62 % des volumes facturés par rapport à 2009 alors que le nombre d'abonnés a augmenté.

Longueurs de réseaux : 185,58 km dont 55,32 km sur Aureilhan.

Les réservoirs : 8 réservoirs ; volume stocké 6510 m3.

Eléments relatifs au prix du m3 d'eau facturé :

Prime fixe – abonnement : 36.39 €

0.7076 €

Tranche 1 de 0 à 300 m3 : Tranche 2 de 301 m3 et au-delà :

0.4677 €

Hautes-Pyrénées 1 9 DEC. 2011 ARRIVÉE

Préfecture des

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2010 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau adopté en Comité Syndical Adour Coteaux. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C. Le Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u>: 05/12/2011 <u>Date de la publication</u>: 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS: Louis CANDAU pouvoir à Claude PAHU - Patrick LASCOUMETTES pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE - André BOYRIE pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

## Rapport 2010 sur le prix et la qualité de service de l'assainissement du syndicat intercommunal Adour Alaric

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Adour Alaric est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

- ·Nombre total d'habitants desservis : 20 000 habitants.
- ·Nombre total d'abonnés : 8 199 (AUREILHAN : 3287)
- ·Linéaire du réseau : 168 km (dont 15 km de réseau unitaire) : Aureilhan : 55 km sur et 8 km de réseau unitaire.
- ·Taux de desserte sur Aureilhan : 99 %
- ·Nombre d'installation d'assainissement non collectif : 65 dont 23 sur Aureilhan.
- •Tarif de l'assainissement : 1,68 € TTC/ m3

Le syndicat gère 2 stations d'épurations, une plateforme de compostage.

- •Capacité de traitement de la station d'épuration d'Aureilhan : 45 000 équivalents-habitants.
- Débit d'entrée moyen journalier : 3500 m3/jour
- •Débit de pointe nominal : 13 000 m3/jour
- Volume d'eaux usées traité: 1 271 935 m3
- •Quantités de compost épandus : 2418 m3.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2010 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement adopté en Comité Syndical Adour Alaric. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C. Le Maire,





# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

Date de la convocation : 05/12/2011 Date de la publication : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU *pouvoir à Claude PAHU* - Patrick LASCOUMETTES *pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE* - André BOYRIE *pouvoir à Jean-Marc LACABANNE*.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Rapport 2010 sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets du SYMAT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets du SYMAT est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Collecte des ordures ménagères

- · Nombre total d'habitants desservis : 84 401 habitants.
- ·Tonnages collectés : 24 381 tonnes
- distance parcourue pour la collecte : 220 872 km

⇔Collecte des emballages ménagers (emballages, journaux et verres)

- Nombre total d'habitants desservis : 84 401 habitants.
- ·Tonnages collectés : 7233 tonnes
- distance parcourue pour la collecte : 126 036 km

#### Déchetteries

- · 4 déchetteries
- total de visites estimées sur les 4 déchetteries 271 375 dont 63 209 sur la déchetterie d'AUREILHAN.

• total des déchets collectés sur les 4 déchetteries 15 492 tonnes dont 3718 t sur celle d'AUREILHAN.

⇔Encombrants : 30,94 T

Soit au total pour 2010 : 45 751 tonnes collectées.

∜Coût par habitant :

Ordures ménagères : 61.93 €
 Emballages : 24.04 €
 Cartons : 0.59 €
 Verre : 1.21 €
 Déchets : 22.22 €

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2010 relatif au prix et à la qualité du service public de l'élimination des déchets du SYMAT. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.
Le Maire,
Yannick BOUBÉE.



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u>: 05/12/2011 <u>Date de la publication</u>: 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU *pouvoir à Claude PAHU -* Patrick LASCOUMETTES *pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE -* André BOYRIE *pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.* 

Absent excusé: Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Marchés de déconstruction et voirie et réseaux divers « Joulanes » : autorisation de signature des marchés

#### Exposé:

Par délibération en date du 6/06/2011, le conseil municipal a accepté d'acquérir le Hameau de Joulanes. Il est prévu la déconstruction des bâtiments et la viabilisation du terrain par la Commune. Ensuite, la Commune vendra le foncier à la société PROMOLOGIS qui construira 23 logements locatifs sociaux individuels.

Un marché de travaux a été lancé pour la déconstruction et les travaux de voirie et réseaux.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 1/12/2011 a attribué les marchés comme suit :

#### Marché de déconstruction

- Entreprise S.B.T.P. pour un montant de 50 000 € hors taxes.

#### Marché V.R.D.

Entreprise SCREG pour un montant de 183 979.80 € hors taxes.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises :

∜ S.B.T.P. pour la déconstruction du Hameau des Joulanes, d'un montant hors taxes de 50 000 €.

∜ S.R.E.G. pour les travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D.), d'un montant hors taxes de 183 979.80 €.

P.C.C. Le Maire,



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u> : 05/12/2011 <u>Date de la publication</u> : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS: Louis CANDAU pouvoir à Claude PAHU - Patrick LASCOUMETTES pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE - André BOYRIE pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### O.R.U. de l'agglomération tarbaise : approbation de l'avenant n° 5

#### Exposé:

Le projet de rénovation urbaine des quartiers Nord et Centre Est est en phase d'achèvement.

Compte tenu des dernières modifications du règlement général de l'ANRU et du point d'étape mené par le bureau d'études PLACE, un 5ème avenant à la convention initiale de l'ORU de l'agglomération tarbaise est proposé. Cet avenant précise :

- les économies réalisées sur certaines opérations et la réutilisation de crédits non consommés dans le cadre de projets qui le nécessitent ;
- l'actualisation de la programmation en PLUS-CD, leur répartition par l'éclatement des lignes sur la maquette financière ;
- l'abandon d'une opération de requalification d'ilot dégradé;
- l'abondement de certaines opérations d'aménagement, sur le site de Laubadère afin améliorer la qualité des résidentialisations ;
- l'intégration au projet de deux nouvelles opérations de réhabilitation sur le site de Laubadère.

Le Conseil Communautaire du Grand Tarbes a approuvé cet avenant n° 5 le 4 novembre 2011.



#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Exprimés : 28

Pour: 22 -

Abstentions 6 ( MM. Lacabanne et pouvoir M. Boyrie – Lapalisse – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat )

∜ Autorise le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention initiale de l'ORU de l'agglomération tarbaise.

P.C.C.

Le Maire,



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u>: 05/12/2011 <u>Date de la publication</u>: 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU pouvoir à Claude PAHU - Patrick LASCOUMETTES pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE - André BOYRIE pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Mme Garbaye, rapporteur, propose à l'assemblée de créer un poste d'Attaché territorial en anticipation au départ en retraite de la Directrice générale des services.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

 de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 un poste d'Attaché territorial (catégorie A) à temps complet.

Les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.



P.C.C. Le Maire, Yannick BOUBÉE.



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u> : 05/12/2011 <u>Date de la publication</u> : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU *pouvoir à Claude PAHU* - Patrick LASCOUMETTES *pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE* - André BOYRIE *pouvoir à Jean-Marc LACABANNE*.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Délibération modificative de crédits n° 3, budget principal 2011

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le budget de la ville,

L'exécution du budget 2011 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 3 ci-après :



#### Section de fonctionnement -

Dépenses de fonctionnement	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 011 -61523 entretien voies et réseaux	+ 60 000 €	
-6135 locations mobilières	+ 10 000 €	
6226- honoraires	+ 5 000 €	
6288 – autres services extérieurs		- 5 000 €
6521-déficit des budgets annexes- Transports scolaires	+ 1400€	
022- dépenses imprévues		- 1400€
023- virement à la section d'investissement		- 70 000 €
total	+ 76 400 €	- 76 400 €

#### Section d'investissement

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
021-virement de la section de fonctionnement		- 70 000 €
article 2313- Opération 104 bâtiments communaux	- 70 000 €	

Section d'investissement	Dépenses d'investissement Augmentation des crédits	Dépenses d'investissement Diminution des crédits
article 1641- remboursement des emprunts	+ 14 200 €	
article 2315- Opération 106 voirie urbaine		- 14 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise la décision modificative n° 3 ci-dessus

Exprimés : 28

Pour: 22 -

Abstentions 6 ( MM. Lacabanne et pouvoir M. Boyrie – Lapalisse – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat ) P.C.C.

Le Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u> : 05/12/2011 <u>Date de la publication</u> : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU *pouvoir à Claude PAHU -* Patrick LASCOUMETTES *pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE -* André BOYRIE *pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.* 

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Renouvellement de la convention avec la Commune d'Orleix pour l'accueil des enfants d'Orleix au C.L.S.H. d'AUREILHAN

Il est proposé de renouveler avec la Commune d'Orleix la convention autorisant l'inscription des enfants d'ORLEIX au Centre de Loisirs sans Hébergement d'AUREILHAN.

Les familles d'ORLEIX payeront les tarifs « Aureilhan » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, dans la limite de 30 jours d'inscription par enfant pour l'année 2012. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les nouveaux tarifs votés par le conseil municipal d'Aureilhan s'appliqueront.

#### 1/2 JOURNEE SANS REPAS

		TARIFS
Α	QF ≥ 800	5,50 €
В	400 < QF < 800	5,30 €
С	300 < QF < 400	2,90 €
D	QF < 300	1,85 €

#### 1/2 JOURNEE AVEC REPAS

. 7		TARIFS
Α	QF ≥ 800	9,40 €
В	400 < QF < 800	9,20 €
С	300 < QF < 400	4,30 €
D	QF < 300	3,65 €

Préfecture des Hautes-Pyrénées

ARRIVÉE

#### **JOURNEE SANS REPAS**

#### **JOURNEE AVEC REPAS**

		TARIFS
Α	QF ≥ 800	7,55 €
В	400 < QF <	7,35 €
	800	7,33 €
С	300 < QF <	4,70 €
C	400	4,70 €
D	QF < 300	3,10 €

		TARIFS
Α	QF ≥ 800	11,40 €
В	400 < QF < 800	11,20 €
С	300 < QF < 400	4,90 €
D	QF < 300	4,10 €

En contrepartie, la commune d'ORLEIX versera à la Commune d'AUREILHAN la participation au CLSH indiquée ci-dessous. Cette participation de la Commune d'ORLEIX est limitée à 30 jours d'inscription par enfant pour l'année 2012, suivant délibération du conseil municipal d'Orleix. Au-delà de ces 30 jours, les familles s'acquitteront du tarif « Extérieur ».

Désignation	Participation de la commune d'Orleix par enfant
½ journée sans repas	2.50 €
½ journée avec repas	2.50 €
Journée sans repas	5.00 €
Journée avec repas	5.00 €

Convention valable du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

♦ Autorise le Maire à signer la convention avec la Commune d'ORLEIX.

P.C.C. Le Maire,







2011-073

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12 DECEMBRE 2011

<u>Date de la convocation</u> : 05/12/2011 <u>Date de la publication</u> : 15/12/2011

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Chantal BADENCO - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- Françoise MAZOUE - Jacques LAPALISSE- Audrey MAUHOURAT.

<u>POUVOIRS</u>: Louis CANDAU pouvoir à Claude PAHU - Patrick LASCOUMETTES pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE - André BOYRIE pouvoir à Jean-Marc LACABANNE.

Absent excusé : Jacques LABÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

### Délibération modificative de crédits n° 1, budget transports scolaires 2011

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget des transports scolaires.

L'exécution du budget transports scolaires 2011 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-après : Section de fonctionnement -

<b>Dépenses</b> de fonctionnement	Augmentation des crédits	Recettes de fonctionnement	Augmentation des crédits
Chapitre 011 -6247 transports collectifs	+ 1 400 €	7474- participation de la commune	+1400€
total	+1400€	total	+ 1 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise la décision modificative n° 1 ci-dessus

Exprimés : 28 Pour : 22 -

Abstentions 6 ( MM. Lacabanne et pouvoir M. Boyrie – Lapalisse – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat )

P.C.C. **Le Maire,**